BIENVENUE AU PARC DE LA CHUTE STE-AGATHE

ATTENTION

Accès à la rivière : site naturel non aménagé

BAIGNADE NON SURVEILLÉE À VOS RISQUES ET PÉRILS

IL EST STRICTEMENT DÉFENDU DE SAUTER DES FALAISES OU DE LA CHUTE!

Certaines infractions peuvent vous occasionner une éviction et des amendes (vandalisme = 300 $)

NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DES ACCIDENTS, VOLS OU OBJETS PERDUS
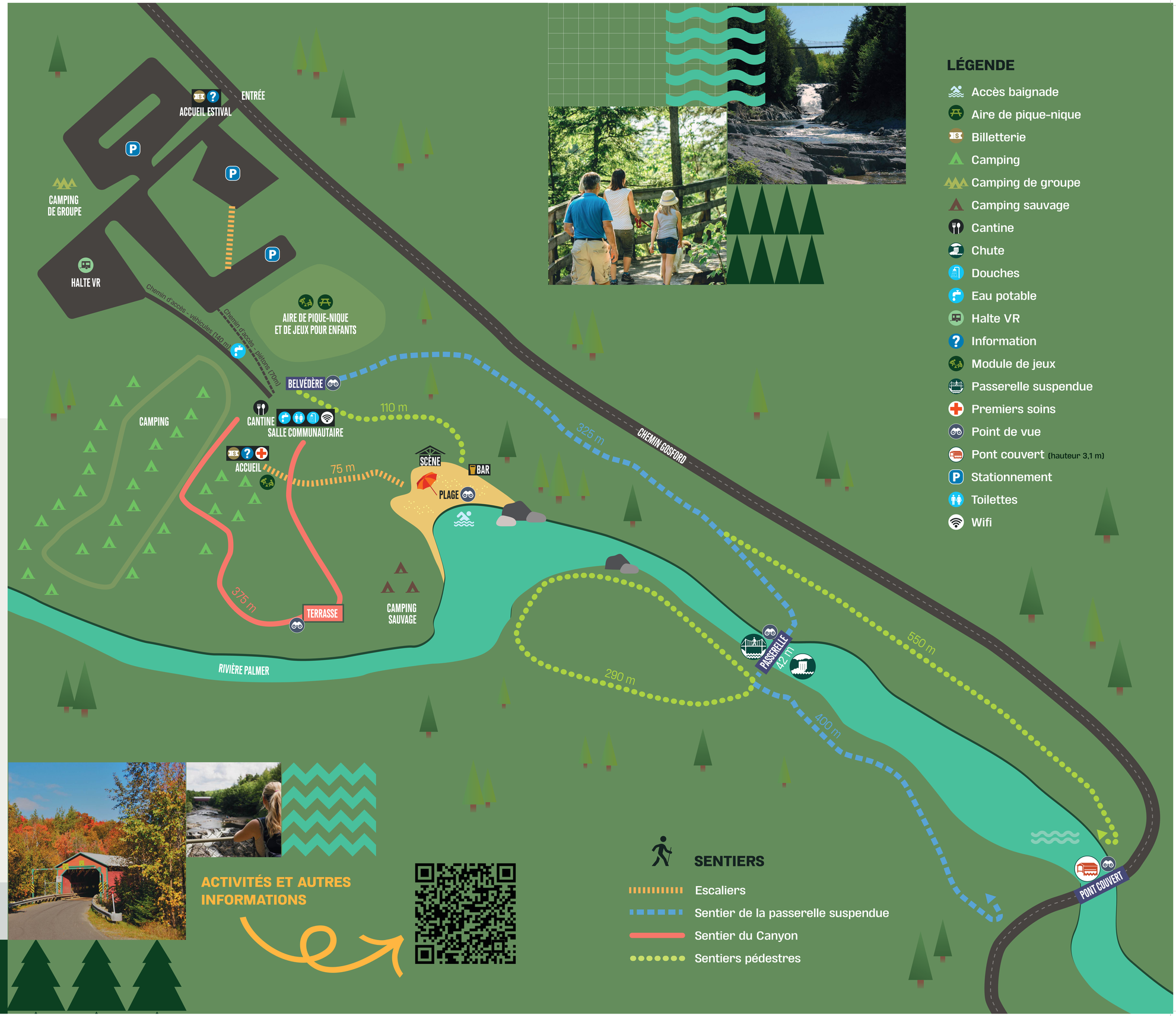
Merci de tenir votre chien en laisse et de ramasser ses besoins